



D'r Innlemer

Revue Municipale d'Informations

Juillet 2016 N°19

Chers habitants

Les vacances approchent à grand pas et chacun d'entre nous espère retrouver un soleil radieux après des semaines pluvieuses avec leurs effets dévastateurs sur les cultures et les potagers.

Et le record de pluviosité avec ses 95 litres/m² a été atteint dans la nuit du vendredi 24 juin au samedi 25 juin 2016 dans notre village générant des hauteurs d'eau de 30 cm dans certaines rues. De mémoire d'homme, un tel phénomène n'avait jamais été observé au village où la conjonction de cette pluie d'une quantité exceptionnelle avec les sols gorgés d'eau de ces dernières semaines ont provoqué l'inondation de plus de 60 caves malgré un réseau d'assainissement très largement dimensionné conçu pour absorber des pluies décennales et la construction d'une nouvelle station de refoulement très efficace.

Je voudrai saluer aujourd'hui le travail exemplaire et efficace des équipes de sapeurs-pompiers tant locaux que venues d'autres unités lors des opérations de pompage des eaux des caves tout au long de la journée. De même, j'ai pu observer l'élan de solidarité de nos concitoyens toute la nuit et la matinée pour venir en aide à des voisins sinistrés.

Un grand merci aux équipes de secours et aux habitants pour leur élan de solidarité.

Par ailleurs, au terme de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme «PLU» a été approuvé par le Conseil Municipal. Ce document d'urbanisme a été conçu sur la base d'un développement maîtrisé de notre village pour les 20 ans à venir après 6 années de travail intense et de concertation avec les Services de l'Etat. Naturellement, il a été guidé notamment par l'objectif de donner à nos jeunes couples la possibilité de réaliser leurs habitations dans la Commune et de conforter ainsi la vitalité de cette dernière.

En outre, j'ai noté avec une grande fierté et satisfaction la sélection de Thibault STOCLIN aux Jeux Paralympiques de Rio en 2016 en section de dressage para-équestre. De même, j'ai relevé les belles performances d'une part de Baptiste LESNIAK, joueur de l'équipe de football de la section sportive football du collège Freppel pour le titre de champion d'Alsace et d'autre part Nicolas FREYD pour l'obtention de la 4ème place du championnat de France des Sapeurs-Pompiers au lancer de poids.

Un grand bravo à ces jeunes sportifs pour leurs très bons résultats et que leur réussite montre le chemin à nos jeunes du village pour s'engager dans des activités saines et épanouissantes.

Enfin, le départ de Madame Régine RAPP, Directrice de notre périscolaire, a donné lieu à un moment privilégié de convivialité et de remerciement au terme de ses 5 ans dans notre communauté éducative.

Elle a assuré, avec sa collègue Stéphanie, l'ouverture du périscolaire dans notre village, d'abord durant quelques mois dans une des salles de classe de l'école élémentaire, puis dans les nouveaux locaux spacieux et lumineux du bâtiment du périscolaire.

Elle a su présenter un excellent projet éducatif grâce à son professionnalisme, sa compétence et son sens aigu de l'innovation. En parfaite coordination avec le corps enseignant local, elle a semé les valeurs de respect, de politesse, de dialogue et d'enthousiasme auprès de nos têtes blondes et a construit ainsi les premiers fondements de leur éducation pour vivre en groupe.

Si notre périscolaire a connu le développement actuel, un grand mérite revient à Madame Régine RAPP, à son équipe et à l'équipe de bénévoles qu'elle a su mobiliser.

La municipalité lui a adressé ses plus chaleureux remerciements pour son action exemplaire et son abnégation et lui a souhaité pleine réussite à son nouveau poste au périscolaire à la rentrée prochaine dans la Commune de BERNARDSWILLER.

Je vous souhaite aux uns et aux autres de passer d'excellentes vacances peut-être à PARIS grâce au TGV reliant depuis le 3 juillet 2016 la capitale européenne à PARIS en 1 heure 46 et j'encourage nos jeunes à regonfler leurs accus pour être frais et dispos pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Cordiales salutations,
Le Maire, Alphonse KOENIG

Compte de gestion d'Innenheim pour l'année 2015 :

En date du 5 avril 2016, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2015 de la commune, présenté par notre Maire, Alphonse KOENIG, et arrêté aux sommes suivantes :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	€ 946 047,31	€ 741 392,19
Dépenses	€ 612 838,62	€ 1 052 114,31
Excédent	€ 333 208,69	
Déficit		€ 310 722,12
Excédent global :	€22 486, 57	

Cet excédent est reporté au budget primitif 2016 de la commune.

Maintien des taux des taxes des contributions directes :

En 2016, on constate la poursuite, d'une part, de la baisse des dotations de l'Etat, avec une diminution de 33 149, € depuis 2013, et, d'autre part, la poursuite de l'augmentation du prélèvement du fond national de péréquation « FPIC » s'élevant à 24 172 € en 2016.

Par ailleurs, l'adoption par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique « FPU », avec effet au 1^{er} janvier 2016, se traduit par l'attribution de compensation de 57 957 € versée au budget communal en lieu et place de la Contribution Foncière des Entreprises « CFE » perçue auparavant directement par le budget communal jusqu'au 31 décembre 2015.

En dépit de la rudesse de l'impact financier de ces décisions gouvernementales sur le budget communal, le Conseil Municipal a maintenu les taux applicables aux 3 taxes des contributions directes, arrêtés comme suit pour 2016 :

- Taxe d'habitation	16, 97 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties	9, 52 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties	62, 97 %

Lotissement « les Jardins 5 »:

Après obtention de l'arrêté d'aménager, et dès que la météo se montrera suffisamment clémente, les travaux d'aménagement de la 1^{ère} tranche du lotissement débuteront ; Ces derniers ont été attribués respectivement à :

- lot N°1: Voirie ; Sté DENNI-LEGOLL de Griesheim-près- Molsheim, pour un montant de 141 945,70 €HT.
- lot N°2 : réseaux d'assainissement et d'eau potable ; Société SPEYSER de Gerstheim, pour un montant de 186 956,20 €HT.
- Lot N°3 : réseaux secs (éclairage public, réseau téléphonique, fibre optique et réseau gaz en attente) ; Société BOUYGUES ENERGIES de Hoerdts pour un montant de 88 947,70 € HT.

Par ailleurs, une convention de raccordement électrique a été signée avec la Société ELECTRICITE DE STRASBOURG pour un montant de 41 689,62 €HT.

Cette tranche du lotissement est composée de 18 terrains de construction, d'une surface de 4.25 à 6 ares. Parmi eux, 8 lots sont commercialisés par la commune au prix de 19 920 €TTC/ are. Les autres lots étant attribués aux propriétaires des parcelles situées dans l'emprise du lotissement. 43 demandes de réservation ont été reçues par la commune et sont actuellement en cours d'examen ; l'attribution des terrains s'effectuant en fonction de la date de réception de ces demandes en mairie.

Le nom de « rue des Fleurs » a été retenu pour la voie desservant le lotissement.

Réfection de la rue du général de Gaulle – 3ème tranche- :

La société A2VP a été chargée par la Commune de l'élaboration du projet d'aménagement de la 3ème tranche de la rue du général de Gaulle entre la Mairie et la rue des Roses, ainsi que du projet de réfection de l'entrée du village au niveau du feu tricolore, avec création de deux accès PMR à implanter au niveau des arrêts de bus situés dans ce secteur.

Le lot « Voirie » a été attribué à la société EUROVIA pour 90 000, € HT pour la section Mairie- rue des Roses, et 46 000, €HT pour l'entrée du village.

Par ailleurs, la société BOUYGUES Energie a été retenue pour réaliser le lot « réseaux secs » (éclairage public, gaine téléphonique, fourreaux de la future fibre optique et gaine de gaz), sur la base de son offre de 84 000, € HT. L'installation de nouveaux lampadaires présentant une forte réduction de la consommation d'énergie figure dans cette offre.

Sur le plan du financement, la commune bénéficie d'une subvention « Contrat de Territoire » du Conseil Départemental de 30 000 € et d'une subvention au titre du « Plan Régional de Soutien à l'Investissement des communes de moins de 2 500 habitants » de 20 000 €

Les travaux se dérouleront en juillet et août 2016. Pendant les travaux, seul l'arrêt de bus CTS « route de Barr » sera opérationnel. Les arrêts dans le village ne seront pas desservis.

Mise à jour des statuts de l'Association Foncière d'Innenheim :

Créées à l'occasion de remembrements, les associations foncières sont chargées de gérer l'entretien des équipements ruraux mis en place à cette occasion : chemins agricoles, haies, fossés, ponts, etc...

De nombreuses associations en France ont fonctionné sans statuts ou avec des statuts obsolètes. Aussi, dans un objectif d'uniformiser les statuts, Monsieur le Préfet du Bas-Rhin par son arrêté du 25 juin 2015 a arrêté de nouveaux statuts de l'Association Foncière d'INNENHEIM.

Toutefois, une mise à jour de ces statuts s'avérerait nécessaire pour alléger son fonctionnement.

Aussi l'AF de Innenheim a ainsi convoqué en assemblée générale extraordinaire l'ensemble des propriétaires fonciers de la commune, le 28 juin, pour modifier deux articles de ses statuts.

Il s'agissait d'une part, de retenir le principe d'une réunion des propriétaires en assemblée générale tous les 2 ans et d'autre part, de permettre la tenue immédiate d'une seconde Assemblée, au cas où la première réunion n'aurait pas permis d'atteindre le quorum obligatoire de participants. Ces modifications ont été adoptées lors de la réunion du 28 juin 2016.

Annulation par le Conseil d'Etat des arrêtés ministériels de protection du Hamster :

La France est sous la menace d'une amende de plusieurs dizaines de millions d'euros, découlant d'un jugement pour manque d'efficacité des mesures de protection du Hamster, par la Cours de Justice de l'Union Européenne saisie par des écologistes français.

L'Etat a, dans la précipitation et sans concertation avec les communes concernées, promulgué en 2012 deux arrêtés qui exacerbent les contraintes liées à la présence du rongeur.

En plus des zones de protection déjà en place, un périmètre de 600 M de rayon autour de chaque terrier avait été créé, **interdisant** toute opération ayant un impact sur l'habitat du Hamster. Les superficies ainsi « gelées » triplèrent de ce fait à près de 9000 Ha. Tout propriétaire devait pour ses travaux, en plus du permis de construire, essayer d'obtenir au préalable une dérogation qui dépendait de la mise en place de mesures compensatoires favorables au hamster ; pour 20 ans au moins, à ses frais et sur une surface très supérieure à celle de son projet.

Estimant ce dispositif disproportionné, 50 communes, dont la commune d'Innenheim, et collectivités territoriales touchées, ont déposé un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat. Quatre ans plus tard, le 15 avril 2016, les deux arrêtés ont été annulés.

Il est souhaitable maintenant que l'écriture des nouvelles lois sur ce sujet, se fasse dans la transparence et en large concertation, de telle sorte que la protection du hamster puisse redevenir un projet collectif, porté et partagé par tous.

Accueil périscolaire et de loisirs d'Innenheim :

La gestion de l'accueil périscolaire des élèves de 4 à 12 ans relève d'une compétence de la Communauté de Communes du pays de Sainte Odile dont fait partie notre village. Une délégation de gestion publique est confiée à l'ALEF.

A Innenheim, la commune a investi dans la construction d'un bâtiment neuf et spacieux il y a 6 ans. Le nombre de places fixé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) selon différents critères était de 43 enfants par jour.

La qualité de l'accueil, la compétence des animatrices et la fonctionnalité des locaux font que chaque année depuis l'ouverture, la croissance des demandes d'inscription a été en forte progression. Pour la première fois, le nombre d'inscrits pour la rentrée 2016/2017 est supérieur à notre quota pour le créneau déjeuner... engendrant des refus d'inscription pour des enfants du village pourtant inscrits les années précédentes.

La Commune a engagé différentes démarches portant sur l'augmentation du nombre d'enfants à accueillir à l'heure de midi. In fine, le MJS a réservé une suite favorable à notre demande, et accepté de porter la capacité d'accueil à 50 places ; de sorte que l'ensemble des demandes pourront être satisfaites à la rentrée 2016/2017.

Cette possibilité d'accueil des enfants coexiste en parfaite harmonie avec le travail des assistantes maternelles de notre village (liste disponible en mairie et sur le site www.innenheim.fr), afin de répondre à l'ensemble des demandes de garde des enfants.

Mme Régine RAPP, Directrice du périscolaire d'INNENHEIM sera remplacée à la rentrée 2016 par Mme Stéphanie TROESTLER, actuelle Directrice au périscolaire de BOERSCH, qui prendra ses fonctions à INNENHEIM en septembre 2016. La Municipalité lui souhaite la bienvenue.

Aire de jeux :

Après le remplacement des éléments de bascule en avril 2016 et la mise en place d'une surface en résine amortissante, c'est au tour du château en bois, qui montrait des signes d'usure, de faire peau neuve.

L'entreprise Charpente SCHULLER de Barr, réalisera une nouvelle structure en bois comparable à la précédente. Le conseil municipal a approuvé le projet dont le coût s'élève à 6 500 €H.T.

Location de la maison communale :

Suite au départ de M. et Mme Sébastien Kalt, le conseil municipal a retenu la candidature de M. et Mme Stéphane Wolff pour la location de la maison communale sise 11 rue des roses.

Le contrat de location prendra effet le 1er Août 2016 ; le montant du loyer est de 850 €par mois, hors charges.

Nous souhaitons à cette famille une bonne installation et la bienvenue dans notre commune.

Fête nationale :

Le traditionnel Bal Champêtre organisé par le comité de gestion de la salle polyvalente et des membres du conseil municipal aura lieu le mercredi 13 juillet 2016 autour de la salle polyvalente.

Tartes flambées, pizzas, grillades, desserts... vous seront proposés dès 19H30. Vers 22h30, petits et grands pourront participer au défilé aux lampions et, vers 23H30, se laisser émerveiller par un feu d'artifice pyromusical.

Venez nombreux partager ce moment de convivialité.

Les bénéfices de la soirée, reversés au comité, permettent de financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement de la salle polyvalente. Venez nombreux partager ce moment de convivialité !

Le lendemain, jeudi 14 juillet à 11 heures, aura lieu, dans la cour de la Mairie, la traditionnelle distribution des « Weckele » offerts par la Commune aux enfants du village.

Ecoles communales :

Voilà une année scolaire qui se termine en beauté avec une très belle fête scolaire organisée le 25 juin 2016 en la salle polyvalente d'Innenheim. Le spectacle de grande qualité offert par les enfants, leur enthousiasme, les sourires, leur message d'optimisme ont permis d'oublier quelques temps les difficultés dans lesquelles nombre de nos villageois se sont retrouvés la veille. La municipalité remercie l'équipe enseignante, les parents et nombreux bénévoles pour la tenue de cette fête.

La rentrée 2016/2017 s'annonce toute aussi riche avec 46 élèves inscrits en maternelle et 66 élèves en élémentaire pour une nouvelle année scolaire.

Incivilités

Force est de constater que certains lieux sont cible de salissures, de dépôts en tous genres, d'actes de malveillance et de dégradations répétées obligeant la municipalité à solliciter les employés communaux pour remettre en état nos espaces de vie communs : que d'énergie et de moyens dépensés.

Ces faits sont d'autant plus désolants qu'ils se produisent devant la grotte, dans la cour de l'école maternelle, sous le préau du périscolaire, devant le cabinet d'infirmiers,... Ce manque de respect de la part de quelques personnes irrite et pénalise toute la collectivité. Des poubelles sont à disposition, les bancs ne sont pas voués à être déplacés,... Les dégradations volontaires constituent des infractions au sens du code pénal, merci de respecter les lieux publics sans qu'il ne devienne nécessaire de passer par la case répression...

Déluge à Innenheim :

Le vendredi 24 juin vers 19 heures, il est tombé sur notre village près de 30 litres de pluie par mètre carré. Dans la nuit qui a suivi, un violent orage a déversé 65 litres supplémentaires, avec des conséquences catastrophiques.

Ces 95 litres en quelques heures, représentent un sixième de la pluviométrie totale annuelle moyenne !

Les sols n'ont rien pu absorber car déjà saturés par les pluies incessantes de ces dernières semaines.

La nappe phréatique s'est mise en pression et de nombreux puits ou tubes de pompage se sont mis à cracher de l'eau.

Les fissures et interstices des murs et sols de caves sont devenus des sources.

La Loi sur l'eau, qui régit la gestion des cours d'eau et fossés, limite drastiquement les possibilités de curage et réduit ainsi les quantités de pluies qui peuvent être avalées par les rivières, au grand regret des élus de terrain. Cette loi est l'application d'une directive européenne, qui vise un retour « proche du naturel » ...

Nos lointains ancêtres ont fondé le village au bord du ruisseau qui traversait Innenheim. Mais ils savaient que l'eau, indispensable à la vie, peut aussi détruire. Dans l'histoire, l'Homme a essayé de dompter les rivières. Le législateur semble l'avoir oublié...

De telles masses d'eau, exceptionnellement importantes, sont presque impossibles à évacuer rapidement, malgré un réseau d'assainissement de gros diamètre à Innenheim.

La nature peut être brutale et cruelle ; elle nous incite à la modestie et à la prudence.

Divers : Les demandes de permis de construire suivantes ont été transmises au Service Instructeur :

- M. BENTZ Jean Marie : construction d'une maison d'habitation : 40, rue des Roses,
- M. WAHL Jean Philippe : fermeture d'une pergola existante : 3, rue des Vergers
- M. BORD David : démolition d'une grange : 39, rue du général Leclerc
- M. GOETZ Steve : extension d'une maison individuelle et modification des ouvertures : 14, rue du général Leclerc
- M./Mme GOEPP Claude : création d'une pergola sur balcon existant : 8, rue du Gal Leclerc
- Mme NATIVEL Nadia : création d'un mur de séparation : 14a, rue Charles Freyd

Manifestations du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016 :

13 juillet	: Fête Nationale	Comité de gestion
14 juillet	: Distribution des « weckele »	Cour de la Mairie
19 août	: Marché paysan nocturne	
21 août	: Tournoi de pétanque	Pétanque Club
3 septembre	: Loto	Union Sportive Innenheim
11 septembre	: Pêche à la grosse truite	Association de Pêche et Pisciculture
18 septembre	: Concours de Belote	Club de l'Amitié
8 octobre	: Soirée « les Années 80 »	Union Sportive d'Innenheim
15 octobre	: Collecte des vieux papiers	Place de l'ancien foyer
16 octobre	: Marche d'Automne	Association Sportive et Culturelle
23 octobre	: Chasse aux bonbons	Amicale Sapeurs Pompiers
27 novembre	: Marché de Noël	Amicale Sapeurs Pompiers
9 décembre	: Don du sang	Amicale des donateurs de sang
10 décembre	: Veillée d'Avent	
11 décembre	: Fête de Noël des Anciens	Commune
17 décembre	: Concert de Noël en l'Eglise Saint Martin	Commune et Communauté de Communes
24 décembre	: Messe de Minuit, suivi du vin chaud	
31 décembre	: Réveillon de la Saint Sylvestre	Union Sportive d'Innenheim